

Pied noir

Le pied noir est surtout présent dans les vignobles champenois et charentais. Il affecte généralement les jeunes plantations jusqu'à l'âge de 8 ans et plus, provoquant le dépérissement et la mort des souches.

- ▶ Les plants peuvent être atteints dès la pépinière et dans ce cas-là, la maladie s'exprime souvent l'année de la plantation.
- ▶ Sinon, les premiers symptômes apparaissent généralement à la troisième feuille.

Biologie

Agent responsable

Un champignon, le *Cylindrocarpon destructans*. Son cycle n'est pas connu sur la vigne. On suppose cependant qu'il vit dans le sol et s'attaque aux plants affaiblis.

Contamination

Pénétration dans le porte-greffe soit par le talon, soit par une blessure. La progression est rapide, provoquant une nécrose brun-noir caractéristique. Le 140 Ru et le RSB1 semblent être plus sensibles que les autres porte-greffes.

Facteurs favorisants

- les sols de Champagne ;
- les apports de fumier en fumure de fond ;
- on constate parfois l'influence d'un compactage excessif des sols et des problèmes d'hydromorphie. Aspect aggravé par une préparation du sol effectuée après ou pendant une période pluvieuse. Les difficultés d'enracinement provoqueraient un affaiblissement des jeunes plants, qui deviennent réceptifs aux attaques du champignon ;
- fortes chaleurs de l'été qui favorisent la mortalité des souches, le système racinaire déficient ne pouvant assurer une alimentation hydrique suffisante.

Symptômes et dégâts

- absence de débourrement ou végétation affaiblie, qui peut se dessécher brutalement au cours de l'été ;
- racines peu profondes et parallèles à la surface du sol ;
- développement d'un second plateau racinaire près de la surface et nécrose des racines plus profondes ;

- en grattant l'écorce du porte-greffe, zone brun-noir bien visible, partant du talon vers le point de soudure.



Porte-greffe nécrosé

© SRPV

Prophylaxie et méthodes de lutte

Il n'existe aucun moyen de lutte chimique contre le pied noir, **les mesures prophylactiques sont essentielles.**

Avant la plantation

- pas de travaux sur sols mal ressuyés ;
- pas d'apport organique massif ;
- si un compactage est détecté, effectuer un sous-solage sur sol très sec, afin d'émietter les couches profondes ;
- drainer, si nécessaire.

Dans les vignes atteintes

- griffer profondément le sol en automne, en conditions sèches ;
- remplacer les pieds atteints en faisant des grands trous avant l'hiver, afin d'obtenir un sol meuble autour des racines. La complantation est réussie dans la majorité des cas ;
- dans les parcelles très fortement atteintes, un arrachage complet peut être préférable.